

58^e CONSEIL DIRECTEUR

72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, 28 et 29 septembre 2020

CD58.R5
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD58.R5

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DU BELIZE, DU CANADA ET DU PÉROU

LE 58^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant présents à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que le Brésil, Cuba et le Suriname ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats du Belize, du Canada et du Pérou,

DÉCIDE :

1. De déclarer que le Brésil, Cuba et le Suriname ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier le Belize, le Canada et le Pérou pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Quatrième réunion, le 29 septembre 2020)
